



Après un demi-siècle, l'économie informelle reste un concept heuristique et un ensemble flou

Jacques Charmes, Philippe Adair

DANS **MONDES EN DÉVELOPPEMENT** 2022/3 n° 199-200 , PAGES 255 À 274
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0302-3052

ISBN 9782807398207

DOI 10.3917/med.199.0259

Date de mise en ligne : 22/02/2023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2022-3-page-255?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Après un demi-siècle, l'économie informelle reste un concept heuristique et un ensemble flou

Jacques CHARMES¹ et Philippe ADAIR²

50 ans de recherche suggèrent que le concept d'économie informelle constitue un ensemble flou. Les diverses théories, dualisme, structuralisme et institutionnalisme n'identifient pas les mêmes causes de l'informalité, ni les mêmes mécanismes d'ajustement sur les marchés. La définition toujours plus large de l'économie informelle, cependant distincte de l'économie non-observée, demeure tributaire de la genèse de ses différentes mesures : unité de production ou emploi ? Les trends et les cycles relatifs à l'économie informelle permettent d'établir des faits stylisés. Les enjeux et les résultats de la formalisation de l'économie informelle sont illustrés par le cas l'Afrique du Nord.

Mots-clés : Afrique du Nord, économie informelle (emploi, secteur), économie non-observée, entreprises, formalisation, ménages.

Classification JEL : E26, J46, O17

The informal economy turns fifty: A heuristic and ambiguous concept

Fifty years of ongoing research suggest that the concept of informal economy has certain ambiguities. The various theories – dualism, structuralism, and institutionalism – do not capture the same causes of informality, nor the same mechanisms of adjustment on the markets. The ever-broadening definition of the informal economy remains dependent on the genesis of its various measurement units: businesses or employment? Trends and cycles in the informal economy make it possible to identify stylized facts. North Africa is an example of the challenges and results of formalizing the informal economy.

Keywords: businesses, formalization, households, informal (economy, employment, sector), non-observed (shadow) economy, North Africa

¹ Centre Population et Développement (CEPED-IRD), Université de Paris et Institut de Recherche pour le Développement (IRD). jacques.charmes@yahoo.com

² Université Paris-Est Créteil, Équipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Économique (ERUDITE). adair@u-pec.fr

Depuis leur invention au tournant des années 1970, les concepts d'emploi informel et d'économie informelle ont été la matrice d'avancées fructueuses, mais aussi de confusions persistantes. Tous les 5 ou 10 ans depuis la première compilation internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Charmes (1990), des mises à jour ont rassemblé un nombre croissant des données (ILO, 2018a, b, c ; 2013 ; 2002) toujours mieux harmonisées grâce à l'adoption de définitions internationales (BIT 1993, 2003).

Cependant, des travaux académiques utilisent la terminologie d'économie informelle sans se référer aux origines du concept d'informalité chez Hart (1973) et au rapport du Bureau international du travail (BIT) sur le Kenya (ILO, 1972) ; d'autres travaux analysent l'économie de l'ombre (*shadow economy*) ou divers modèles d'informalité (Albertini et al., 2020).

50 ans de recherche sur l'économie informelle suggèrent que ce concept recouvre une heuristique féconde, mais relève de théories diverses et de méthodologies distinctes, qui ne font pas consensus. Les contributions publiées par la revue *Mondes en développement* (Cf. Annexe) caractérisent bien l'informalité comme « ensemble flou », au sens du chevauchement de l'analyse multi-critères. Ainsi, la confusion demeure entre économie informelle, économie non-observée et *shadow economy*. Cette confusion influe sur les politiques et réglementations relatives à l'économie informelle dans les pays en développement.

La partie 1 expose les théories au regard des causes de l'informalité et des mécanismes d'ajustement sur les divers marchés. La partie 2 retrace la genèse du concept et de ses mesures, identifiant les origines et les étapes d'une définition de l'économie informelle toujours plus large et controversée. La partie 3 s'attache aux faits stylisés en termes de trends et de cycles relatifs à l'économie informelle. La partie 4 examine les enjeux et les résultats de la formalisation de l'informalité illustrée par l'Afrique du Nord.

1. THÉORIES DE L'INFORMALITÉ, CAUSES DE LA PERSISTANCE ET AJUSTEMENT SUR LES MARCHÉS

Dell'Anno (2022) distingue une première série de trois approches conceptuelles – « Modernisation », « Dualiste » et « Structuraliste » –, dont les deux premières recouvrent les deux interprétations du modèle dualiste, puis une seconde série de trois approches – « Parasitisme », « Néolibéralisme » et « Segmentation » – dont les deux premières renvoient à la démarche institutionnaliste. Ces deux séries d'approches sont classées selon huit critères : idée clé, principaux types d'activités, causalités, choix volontaire ou contraint, implications politiques, lien avec l'économie formelle, prévalence

selon les pays et théoricien de référence. Une telle combinaison (64 éléments) établit sans surprise l'absence d'une théorie universelle de l'économie informelle, diverses hypothèses s'avérant non mutuellement exclusives. Il s'agit donc d'un « ensemble flou » dont des éléments distincts se chevauchent. Nous retenons ici un triple spectre des diverses théories de l'informalité : dualisme, structuralisme et institutionnalisme. Les principales causes de l'informalité résultent d'une croissance économique pauvre en création d'emplois formels (dualisme et structuralisme) et de déficiences institutionnelles (institutionnalisme). Les ajustements sur les marchés diffèrent selon qu'ils sont gouvernés par l'offre ou la demande (dualisme *versus* structuralisme et institutionnalisme).

1.1 *Dualisme et segmentation*

Fields (1975) incorpore le premier l'informalité, qui est absente dans la première génération de modèles dualistes, aussi bien le modèle macro-économique ricardien (Lewis, 1954) ou le modèle micro-économique de recherche d'emploi (Harris et Todaro, 1970), qui expliquent la migration du surplus de main-d'œuvre (chômage déguisé) du secteur traditionnel/agricole ou rural vers le secteur moderne/industriel ou urbain. Si l'informalité est un vestige, la détermination du salaire réel dans le secteur moderne dépend du salaire réel dans le secteur traditionnel et il augmente parallèlement à la productivité dans le secteur traditionnel. L'informalité est condamnée à disparaître grâce à la croissance et à la modernisation qui absorbent l'excédent de main-d'œuvre. Si l'informalité s'avère persistante, la détermination du salaire réel moderne ne dépend pas du salaire réel traditionnel, et il se situe au-dessus du niveau concurrentiel, en raison de barrières à l'entrée (Fields, 2006).

La persistance correspond à cette dernière interprétation du modèle dualiste de la segmentation du marché du travail, selon laquelle les travailleurs occupent un emploi informel par nécessité, voire par choix dans une mesure limitée. La segmentation expliquerait mieux l'écart de 30 % entre les salaires dans le secteur moderne (formel) et les revenus de subsistance dans le secteur traditionnel (informel) identifié par Lewis (1954).

1.2 *Structuralisme et subordination de l'informel au formel*

La théorie structuraliste (Castells & Portes, 1989) récuse la séparation entre formel et informel. Elle considère l'économie informelle comme subordonnée à l'économie formelle par l'entremise de la sous-traitance, qui réduit les coûts de production (en particulier de la main-d'œuvre). Elle est illustrée par la délocalisation de l'industrie textile ou des centres d'appel en Tunisie et au Maroc, par exemple. De plus, l'importance de la pluri-activité

brouille les frontières entre secteurs, un nombre relativement important de travailleurs partageant leurs activités entre agriculture, activités informelles et activités formelles (Charmes, 2019 et 2020).

1.3 *Institutions et micro-entreprises*

L'approche légaliste/institutionnaliste (de Soto 1986) s'adresse aux petites entreprises, en particulier au secteur informel, dont elle prône la formalisation et revendique la réduction radicale des coûts supportés par les start-up pour exercer légalement. L'informalité résulterait d'une mauvaise réglementation de l'État et d'une bureaucratie excessive exploitant ces petites entreprises, notamment en Tunisie (de Soto, 2012). Les entrepreneurs informels (i) rejettent des obstacles bureaucratiques et quittent volontairement l'économie formelle, ou (ii) sont exclus de l'accès aux institutions qui sont censées protéger la propriété privée, mais qui se révèlent corrompues ou défaillantes.

1.4 *Causes de la persistance de l'informalité et mécanismes d'ajustement sur les marchés*

La première cause de l'informalité est la faible croissance en emploi, l'économie formelle n'étant pas capable de fournir des emplois à une population active croissante. Par conséquent, les économies n'ont pas atteint le « point d'inflexion » de Lewis, qui se produit lorsque l'excédent de main-d'œuvre est entièrement absorbé (Ranis, 2004). Cette cause s'inscrit dans le modèle de segmentation.

L'autre grande cause réside dans l'inadéquation du cadre réglementaire et dans la faiblesse du contrôle de l'exécution des contrats de travail et de l'inspection de la sécurité sociale. La réglementation excessive par l'État, qui incite le secteur informel et les micro-entreprises à opérer en dehors des réglementations, s'inscrit dans l'approche institutionnaliste.

Tableau 1 : Théories de l'informalité et ajustement sur les marchés

Théories/Marchés	Théorie dualiste	Théorie institutionnaliste	Théorie structuraliste
Travail	Offre (travailleurs)	Demande (entreprises)	Demande (entreprises)
Biens et services	Demande (entreprises)	Offre (travailleurs)	Offre (travailleurs)
Crédit	Offre (prêteurs)	Offre (prêteurs)	Offre (prêteurs)

Source : Auteurs.

Les théories de l'informalité ne mettent pas l'accent sur le même côté du marché (tableau 1). La théorie de la segmentation situe l'ajustement du côté de l'offre de travail, tandis que les théories institutionnaliste et structuraliste le situent du côté de la demande de travail, donc du côté de l'offre sur le marché des biens.

2. L'ÉCONOMIE INFORMELLE, LA GENÈSE D'UNE DÉFINITION EXTENSIVE QUI DEMEURE CONTROVERSÉE

L'informalité inclut trois composantes : le secteur informel, les activités informelles dans le secteur formel et les ménages. Malgré les définitions standard, les sources de données sont disparates et la couverture statistique demeure limitée en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie, même si la région n'est pas la plus dépourvue à cet égard.

2.1 *Le secteur informel et l'approche entreprises*

Hart (1973) se contente d'énumérer une longue liste d'activités de survie (« opportunités de revenus informels ») observées au Ghana. Le rapport du BIT sur l'emploi au Kenya (ILO, 1972) n'aborde et ne définit le secteur informel que dans son introduction (par une liste de sept critères, exacts antinomiques de ceux définissant le secteur formel). Le contenu, sinon la terminologie du concept, se trouve dans un chapitre de la troisième révision du Système de comptabilité nationale (SCN) des Nations unies (1968), qui propose de classer les établissements selon deux modes de production, le moderne et le traditionnel, et d'intégrer dans ce dernier toutes les activités de production des ménages sous forme d'entreprises individuelles, dont les caractéristiques (taille et organisation) seront plus tard reprises dans la définition multicritères du rapport du BIT sur le Kenya. Ces thèmes seront développés dans toutes les révisions ultérieures du SCN sous la dénomination de secteur informel comme sous-secteur du compte des ménages. Entretemps, le BIT (1993) avait défini le secteur informel comme comprenant les entreprises non constituées en sociétés, un sous-ensemble donc du secteur institutionnel des ménages, regroupant à la fois les travailleurs à compte propre et les employeurs. Ces unités économiques, qui fournissent une production marchande légale, avec un effectif inférieur à cinq employés permanents rémunérés, ne sont pas enregistrées ou leurs employés ne le sont pas. Ce seuil, non défini initialement, a été précisé par la Commission statistique des Nations unies (groupe de Delhi), mais il continue à varier selon les pays.

2.2 *L'emploi informel*

La définition de l'informalité par l'approche entreprises ne permettait pas de saisir les nouvelles formes d'emploi précaire auxquelles recourraient de plus en plus les entreprises du secteur formel soumises à une compétition généralisée du fait du processus de mondialisation. Il fallait donc la compléter par une définition fondée sur le type d'emploi occupé. Selon le BIT (2003),

l'emploi informel recouvre tous les emplois exercés dans les entreprises informelles et formelles par des travailleurs qui ne sont pas soumis à la réglementation du travail, à l'impôt sur le revenu ou ne bénéficiant pas de protection sociale. Il résulte de l'absence de déclaration des emplois – occasionnels ou de courte durée – ou des employés, dont le nombre d'heures ou le salaire est inférieur à un seuil déterminé, occupés en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur. La définition étendue est fondée sur le non-paiement de la contribution sociale plutôt que sur l'absence de protection sociale, dans la mesure où les individus peuvent accéder à cette dernière grâce à la participation d'un autre membre de la famille (Charmes, 2019, 18) ou encore à certaines formes de protection sociale non-contributives. Théoriquement, le secteur informel est inclus dans l'emploi informel, à la manière des poupées gigognes.

2.3 *L'économie informelle : poupées gigognes et sources de données*

Le flou des définitions de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel réside dans la flexibilité des choix possibles parmi les critères retenus : taille, enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés pour le secteur informel, ou absence de contrat écrit, ou encore contribution à un système de protection sociale (santé, retraite, emploi, etc.), selon les données disponibles dans les pays.

L'emploi informel ou l'emploi dans l'économie informelle comprend en définitive trois composantes principales : (i) l'emploi dans le secteur informel qui en est généralement la composante la plus importante, (ii) l'emploi informel dans le secteur formel et (iii) l'emploi informel dans les ménages correspondant aux travailleurs domestiques rémunérés et aux membres du ménage produisant des biens et services³ pour leur usage final propre. De fait, en termes de comptabilité nationale, l'emploi informel dans les entreprises du secteur formel ne relève plus du secteur institutionnel des ménages.

L'OIT (BIT, 2015) définit l'économie informelle comme « toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui ne sont pas ou insuffisamment couvertes par des arrangements formels en droit ou dans la pratique ». Cependant, il est indiqué (ILO, 2018b, 22) que « l'économie informelle n'est pas un concept statistique mais un concept politique qui recouvre la somme de toutes les parties de l'informalité ».

L'évolution du concept d'informalité, initié en 1993, et poursuivi en 2003, est loin d'être terminée et la révolution digitale comme l'économie des plates-

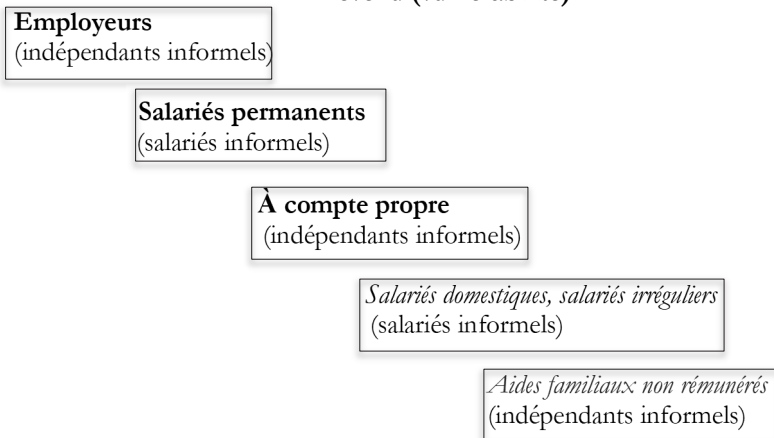
³ L'extension aux services pour usage final propre étend le concept d'informalité au travail domestique, non rémunéré, généralement mesuré par le temps qui y est passé. Cette extension – souhaitable – est cependant loin d'être généralisée, notamment parce qu'elle est encore difficile à articuler dans les concepts de population active.

formes, en particulier le brouillage des frontières entre emploi salarié et travail indépendant, conduisent aujourd'hui à revisiter le concept. Des discussions en cours au sein de l'OIT (ILO, 2021a et b) ont introduit deux nouveaux concepts provisoires : l'économie informelle des activités productives (EIAP) est définie comme « toutes les activités productives exercées par des personnes et des unités économiques qui, en droit ou en pratique, ne sont pas couvertes par des arrangements formels » (ILO, 2021a, 7 ; ILO, 2021b) ; l'économie informelle de marché (EIM) comprend « toutes les activités productives exercées par des travailleurs et des unités économiques contre rémunération ou profit qui ne sont pas couvertes – en droit ou en pratique – par des arrangements formels » (ILO, 2021a, 11 ; ILO, 2021b). L'informel marchand (EIM) est un sous-ensemble de l'informel productif marchand et non marchand.

Jusqu'à récemment, la classification internationale des statuts dans l'emploi (ICSE) comprenait cinq statuts : salarié, employeur, travailleur à compte propre, travailleur familial non rémunéré (contribuant à la production), et membre des coopératives de producteurs. Sa révision en 2018 (classification internationale des statuts au travail) introduit une nouvelle catégorie, « entrepreneur ou contractant dépendant » (c.-à-d. faux travail indépendant) comme sous-catégorie des travailleurs dépendants (ILO, 2018c).

Selon Chen (2020) quatre variables mesurent les différents segments de l'emploi informel : le statut d'emploi, le lieu de travail, la branche d'activité économique et le sexe du travailleur.

Graphique 1 : Segmentation des travailleurs informels selon le statut et le revenu (vulnérabilité)



Note : en gras : travailleurs principalement masculins ; en italiques : travailleurs principalement féminins.

Source : adapté de Chen et Carré (2020, 71).

Le statut dans l'emploi détermine dans une large mesure les conditions de travail de l'emploi occupé et le fait que l'emploi soit formel ou informel est directement lié au statut dans l'emploi. Les salariés représentent le statut généralement associé à une plus grande sécurité d'emploi et à de meilleures conditions de travail. Les travailleurs à compte propre et les travailleurs familiaux contribuant à la production (non rémunérés) constituent deux catégories vulnérables. Cependant, les salariés informels ne disposant pas de protection sociale sont également vulnérables, tandis que certains travailleurs à compte propre et travailleurs familiaux ne sont pas en situation de vulnérabilité (Chen, 2020). Il faut, par ailleurs, mentionner les jeunes inactifs vulnérables qui ne sont ni en emploi ni en éducation ou en formation (*Not in Employment, Education or Training* - NEET), phénomène affectant plus particulièrement les femmes au Maroc et en Tunisie (Adair, 2022). Le graphique 1 identifie les catégories vulnérables de travailleurs

Existe-t-il des sources fiables permettant de mesurer l'économie informelle ? La modélisation de la *shadow economy* a séduit d'autant plus d'adeptes qu'elle fournit des estimations annuelles pour plus de 150 pays, sur longue période (depuis 1990). Cependant, la *shadow economy* recouvre-t-elle la même chose que l'économie informelle ? Rien n'est moins sûr.

Les travaux de collationnement entrepris par Charmes (OCDE, 1990) ont été poursuivis dans le cadre du réseau international WIEGO⁴ à partir de 1997, puis repris par le BIT dans le cadre de la publication conjointe « *Women and Men in the Informal Economy. A Statistical Picture* » (ILO, 2002, 2013 et 2018a) sur un nombre toujours croissant de pays (25 en 2002, 47 en 2013, puis 100 en 2018), à des niveaux de granularité permettant des croisements multiples (par sexe, milieu urbain/rural, statut dans l'emploi, secteur d'activité, etc.). Cependant, pour étendre le nombre des estimations et les croiser avec d'autres variables, le rapport du BIT (ILO, 2018a) s'appuie sur les microdonnées des enquêtes auprès des ménages, partagées par les pays et leur applique les algorithmes de définition de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel, afin de calculer des indicateurs macro. Cet usage à des fins auxquelles elles ne sont pas destinées conduit à des erreurs d'interprétation, tant une bonne connaissance des réalités nationales s'avère nécessaire pour réaliser de telles estimations avec un degré de fiabilité suffisant. Par ailleurs, l'utilisation systématique des microdonnées a favorisé le recours à des enquêtes de moindre couverture dont les résultats sont contradictoires avec les résultats des enquêtes officielles sur l'emploi. Ce n'est cependant pas le cas de la base de données ILOSTAT qui porte sur des enquêtes emploi ou conditions de vie des ménages officielles dans 78 pays. Certains pays, pour lesquels des estimations existent, ont été ignorés et relégués au niveau d'extrapolations régionales. En Afrique du Nord, à l'exception de l'Égypte

⁴ *Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*.

dont l'enquête-emploi est répertoriée, l'Algérie n'apparaît pas et la Tunisie et le Maroc figurent à travers l'enquête de panel sur le marché du travail de 2014 (*Economic Research Forum - ERF*) pour la première ou l'enquête sur la jeunesse de 2010 pour le second, et non de leurs enquêtes trimestrielles sur l'emploi. La région en ressort avec un taux d'informalité nettement surestimé.

2.4 L'économie informelle : un sous-ensemble de l'économie non observée

Le tableau 2 présente l'économie non observée (ENO), qui a fait l'objet du manuel de l'OCDE (2003) et d'une approche dite tabulaire – par Eurostat en 2014. Il s'agit d'une typologie exhaustive des activités productives selon les comptes nationaux visant à redresser le PIB, dont l'une des composantes correspond à une bonne part de l'économie informelle.

Tableau 2 : Économie non observée : 5 catégories et 7 types de production

Marchande	Marchande Légale			Non-marchande Légale
↓ Illégale	↙ Souterraine	↓ Informelle	↘ Déficiences statistiques	↓ À compte propre
<i>Criminelle (N2)</i>	<i>Non enregistrée (N1)</i>	<i>Non enquêtée (N4)</i>	<i>Autres déficiences (N7)</i>	<i>Enregistrement non requis (N3)</i>
	<i>Sous enregistrée (N6)</i>	<i>Enregistrée non enquêtée (N5)</i>		

Source : Eurostat (2014) in Adair (2020a et b).

Concurremment, les évaluations macro-économétriques issues d'un modèle structurel calibré (*Multiple Indicators Multiple Causes - MIMIC*) ou de modèles d'équilibre général dynamique, couvrent un spectre plus large mais indéterminé de l'ENO et surestiment le PIB ajusté. Elles ont néanmoins séduit tant les grandes institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international) que les chercheurs académiques.

Une récente controverse met en lumière les lacunes et les faiblesses de ces modèles macro-économiques (Feige, 2016a et b, Schneider 2016) qui disqualifient la méthode pour fournir toute estimation fiable de la *shadow economy*. *Premièrement*, la taille de cette économie dans un pays donné et pour une année donnée change selon les publications ou les auteurs, selon les changements dans la liste des variables, leur calibrage et diverses autres hypothèses internes du modèle. *Deuxièmement*, la méthode est censée fournir un indice des changements dans le temps de la *shadow economy*, mais elle ne calcule pas sa taille elle-même, qui résulte de sources externes dont Schneider (2016) affirme qu'elles sont obtenues à partir d'études antérieures issues principalement de la méthode de la demande de monnaie. Or les méthodes monétaires reposent elles-mêmes sur des hypothèses fortes telles que

l'identification d'une année de référence qui s'avère incertaine. Schneider renvoie la charge de la preuve à n'importe quelle source dans le passé, étant donné que l'objectif est d'évaluer une tendance. Enfin, et surtout, les estimations de la *shadow economy* sont fréquemment présentées comme une mesure des sous-estimations du PIB, bien qu'une partie plus ou moins importante de celles-ci soit déjà incluse dans le PIB.

3. L'INFORMALITÉ : UN PHÉNOMÈNE QUI RÉGRESSE LENTEMENT ET RESURGIT AU GRÉ DES CYCLES

3.1 *Les mesures : que nous apprennent les estimations de l'emploi informel ?*

En Afrique du Nord, les sources de données sont disparates et la couverture statistique reste incomplète.

L'emploi informel est principalement évalué à partir des enquêtes sur les forces de travail auprès des ménages (EFT), à partir de questions pertinentes, et les pays utilisent des critères différents pour identifier la protection sociale, mais cela fait partie du flou des concepts.

En Algérie, l'enquête annuelle sur l'emploi pose les questions nécessaires pour estimer l'emploi informel (et dans une moindre mesure l'emploi dans le secteur informel). Les enquêtes donnent des estimations de l'emploi informel selon l'affiliation à la Sécurité sociale sur la période 2009-2019 (ONS, 2019, tableau 17) ; cependant, le terme « informel » n'est utilisé qu'une seule fois dans le rapport de 2014 (ONS, 2016). En outre, trois enquêtes régionales auprès des ménages, non représentatives à l'échelle nationale, ont examiné l'emploi informel non agricole : deux dans la région de Bejaia en 2007 et 2012 (Adair et Bellache, 2018) et une enquête comparative entre les régions de Tizi-Ouzou en 2013 et de Bejaia en 2012 (Bellache et al., 2021).

En Égypte, les données sur les micro- et petites et moyennes entreprises (MPME) sont rares et le secteur informel n'a bénéficié d'aucune enquête spécifique. Toutefois, l'organisme statistique officiel et ERF ont sondé un échantillon représentatif d'entreprises familiales (en 2012 et 2018) et la base de données d'ILOSTAT permet de calculer les principaux indicateurs de l'emploi informel sur la période 2010-2019.

Le Maroc est le seul pays à avoir réalisé trois enquêtes représentatives (1999, 2007 et 2013) consacrées au secteur informel. Les unités de production informelles (UPI) proviennent d'une enquête représentative auprès des ménages (HCP, 2018). Mais cet avantage peut se transformer en handicap car l'économie informelle est souvent assimilée dans ce pays au seul secteur

informel. Par ailleurs, l'enquête trimestrielle sur l'emploi permet une estimation de l'emploi informel.

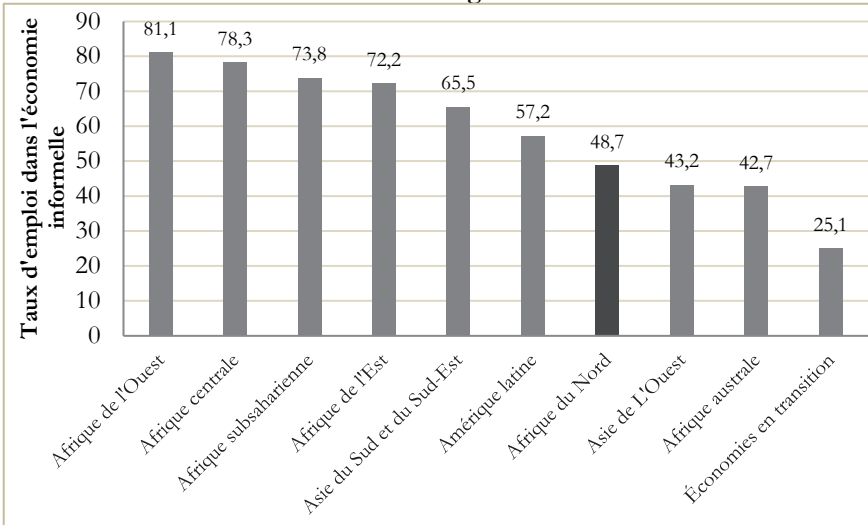
En Tunisie, la mesure de l'informalité à partir des enquêtes trimestrielles sur l'emploi n'a démarré qu'en 2019, mais il n'y a pas eu d'enquêtes spécifiques sur le secteur informel depuis la fin des années 1980 (Charmes et Ben Cheikh, 2016). Une enquête quinquennale sur les micro-entreprises est réalisée depuis 1997.

3.2 Un bref panorama par régions et un focus sur l'Afrique du Nord

L'Afrique du Nord est la région dans laquelle les estimations macro-économiques de l'économie informelle sont les plus nombreuses depuis les années 1970 (Charmes, 2019 ; Musette et Charmes, 2006).

Le graphique 2 présente les estimations du taux d'emploi dans l'économie informelle non agricole par grandes régions du monde (103 pays, hors pays développés). L'Afrique du Nord se situe dans la fourchette basse (48,7 %) par rapport à la moyenne mondiale qui s'élève à 59,6 %.

Graphique 2 : Taux d'emploi dans l'économie informelle non agricole dans diverses régions



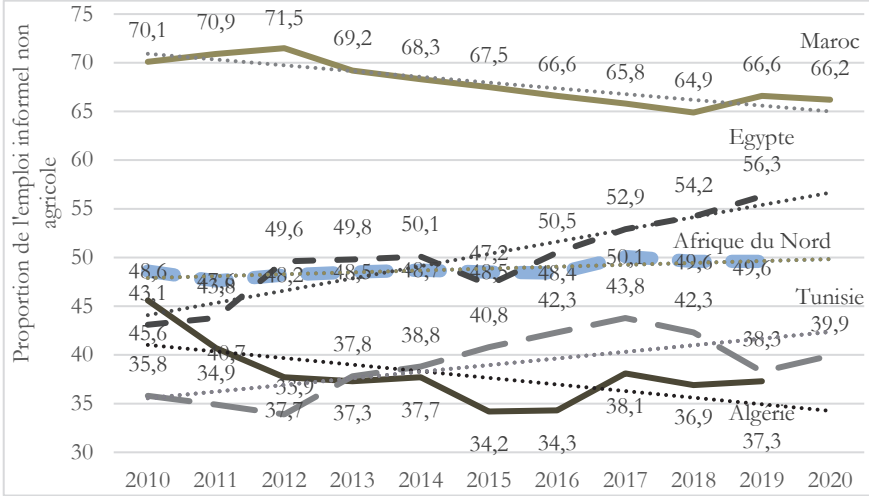
Note : les régions sont classées par ordre décroissant de la variable examinée (2010-14).

Source : Charmes (2019).

Le graphique 3 résume l'évolution du taux d'emploi informel non agricole pour les quatre pays d'Afrique du Nord au cours des deux dernières décennies. La tendance est baissière en Algérie et au Maroc, haussière en

Égypte et en Tunisie, la moyenne de la région suit une tendance légèrement haussière.

Graphique 3 : Évolution de l'emploi informel dans l'emploi non agricole en Afrique du Nord



Notes : Moyenne régionale arithmétique non pondérée.

Source : Charmes, base de données sur l'emploi informel. Enquêtes nationales sur l'emploi : Algérie (ONS), Maroc (HCP) et Égypte (CAPMAS) ; estimations indirectes d'après l'enquête nationale sur l'emploi et l'enquête quinquennale sur les micro-entreprises (INS), estimation directe d'après l'enquête nationale sur l'emploi à partir de 2019 en Tunisie.

Trois faits stylisés méritent d'être mentionnés.

Premièrement, le taux d'emploi (non agricole) dans l'économie informelle en Afrique du Nord s'élève un peu au-dessus de 50 % dans les années 2000 et diminue un peu en deçà de 50 % depuis le début des années 2010. Cela suggère que l'emploi informel est un phénomène durable ou structurel (Charmes, 2019, 41).

Deuxièmement, l'emploi informel serait anticyclique : il s'élève lorsque la croissance économique ralentit jusqu'à la fin des années 2000, la tendance s'inverse au début des années 2010 et il se contracte lorsque la croissance économique s'accélère. Toutefois, cette tendance générale exige un examen approfondi des diverses composantes de l'emploi informel en Afrique du Nord. En outre, la tendance ainsi que le niveau peuvent varier d'un pays à l'autre, en fonction de l'impact des chocs économiques (ajustement structurel et crises) et des politiques de l'emploi visant à les absorber.

Troisièmement, l'emploi dans l'économie informelle est négativement corrélé au PIB par habitant. À cet égard, le Maroc, dont le PIB par habitant est le plus

bas en Afrique du Nord, enregistre la part la plus élevée de l'emploi dans l'économie informelle.

4. LA TRANSITION VERS LA FORMALISATION ?

4.1 *Pourquoi formaliser ? Des enjeux distincts sinon conflictuels*

Pour les travailleurs, l'enjeu consiste à améliorer l'accès aux droits au travail, à la sécurité sociale et à des conditions décentes de travail. Étendre la protection sociale aux salariés informels constitue un avantage qui augmente les coûts de main-d'œuvre pour les entreprises. Pour celles-ci, les enjeux concernent l'ensemble des marchés (biens et services, facteurs de production, crédit) par l'intermédiaire de programmes publics, la participation aux marchés publics, l'accès aux importations et aux exportations formelles, la réduction de la corruption et un respect accru des contrats commerciaux. La concurrence déloyale des entreprises informelles affecte l'approvisionnement des marchés locaux et les activités de subsistance, mais non les commandes publiques ou les exportations. Pour la société et l'État, les enjeux consistent à élargir l'assiette fiscale et à réduire les taux d'imposition, améliorer l'efficacité et la pérennité des mesures de couverture des risques, accroître l'équité s'agissant de la contribution au budget public et des avantages des politiques de redistribution, ainsi que la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux, afin de favoriser une plus grande cohésion sociale. L'État arbitre entre la valorisation des recettes fiscales pour financer les biens publics et le *laissez-faire* afin d'éviter les troubles sociaux.

4.2 *Un éventail diversifié de politiques de formalisation dont l'impact est mitigé*

Les institutions internationales ne prônent pas nécessairement la formalisation des mêmes agents informels. La Banque mondiale privilégie les entreprises, dont la formalisation dépend d'un accès amélioré au marché des biens et au marché du crédit. Le BIT met l'accent sur l'accès à la protection sociale des travailleurs.

Les diverses politiques de formalisation visent des cibles distinctes. Les politiques actives du marché du travail ont facilité l'accès à un emploi décent pour les groupes de travailleurs les plus vulnérables (jeunes, femmes) en Afrique du Nord. Ces politiques relèvent de quatre catégories (Adair et *al.*, 2022 ; Adair et Souag, 2019) : la formation professionnelle (Maroc) ; la promotion de l'entrepreneuriat sous forme d'aide financière et non financière

(Tunisie) ; les services d'intermédiation de l'emploi (Algérie) et les emplois et travaux publics subventionnés (Algérie et Tunisie).

Selon Jessen et Kluge (2019), les politiques concernent davantage les entreprises que les travailleurs, bien que la « formalisation » de ces derniers s'avère plus efficace que celle ciblant les entreprises. Les politiques macro-économiques produisent généralement des effets positifs et à petite échelle qui sont plus pertinents que ceux résultant d'une politique spécifique.

La pérennité de l'impact dépend de la combinaison d'incitations et de contraintes.

Les incitations pour les entreprises recouvrent trois dispositifs. (i) Les campagnes d'information sur les procédures et les avantages de l'enregistrement des entreprises, à elles seules, n'ont pas d'impact ; (ii) les guichets uniques simplifiant l'enregistrement des entreprises et la baisse des impôts et des charges sociales s'avèrent efficaces ; (iii) la réduction des coûts d'enregistrement des entreprises et le versement d'une prime à celles qui s'enregistrent exercent un effet positif qui dépend du montant.

La contrainte correspond à (iv) l'action de l'inspection du travail pour faire appliquer la loi, dont l'impact mineur mais significatif sur l'emploi formel des travailleurs, s'avère persistant pendant plusieurs années.

La formalisation de l'emploi repose sur (v) la simplification de l'enregistrement des travailleurs, la réduction des impôts et des charges sociales.

En Égypte, la loi 141 de 2004 a encouragé l'enregistrement formel et renforcé les sanctions pour évasion fiscale. Le nombre d'entreprises officiellement enregistrées a augmenté de 35 % entre 2005 et 2012. Cependant, cette politique de la carotte et du bâton a eu un succès limité dans la réduction de l'informalité en raison d'une orientation trop circonscrite aux entreprises (Subrahmanyam, 2016).

Selon Souag et *al.* (2018), la promotion de l'entrepreneuriat a eu un impact modéré sur l'enregistrement des entreprises et sur la formalisation de l'emploi en Algérie.

CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire, notamment les coopératives et les institutions de microfinance (IMF), peut formaliser l'emploi et le secteur informels, en contrepartie de prêts, à l'instar de l'IMF ABA en Égypte (Adair et *al.*, 2022). Il faut souligner l'importance du financement des micro-entreprises et du soutien à l'entrepreneuriat féminin. Les femmes entrepreneures, plus pauvres que leurs homologues masculins, sont exclues du système bancaire en raison de coûts et de risques élevés et de l'insuffisance des garanties. Elles accèdent au (micro) crédit, dont le montant moyen finance le fonds de roulement mais

non l'investissement productif (Berguiga et Adair, 2021), qu'il faut donc accroître.

Toutefois, la pandémie du COVID-19 a mis à mal les systèmes de collecte statistique : aucune donnée sur l'emploi n'a été publiée en Algérie depuis 2019, la Tunisie a cessé de publier les indicateurs sur l'emploi informel, seul le Maroc a continué à réaliser son enquête trimestrielle ; des données devraient être disponibles afin de mesurer l'impact de la pandémie sur l'emploi informel. L'informalité demeure plus que jamais d'actualité, tant sur le plan conceptuel (articuler l'informalité à la valeur ajoutée), métrique (évaluer son ampleur et son trend) et politique (mieux l'intégrer et la formaliser)⁵.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAIR P. (Ed.) (2022) *Assessing the Job Creation Potential of the Social Economy in the MENA Region*, EuroMeSCo Policy Study n° 26, Barcelona, IEMed European Institute of the Mediterranean.
- ADAIR P. (2020a) Études d'impact des politiques de formalisation de l'informel : entreprises versus employés, *Mondes en développement*, n° 190, 73-90.
- ADAIR P. (2020b) The Non-Observed Economy vs. the Shadow Economy in the European Union: Concepts, Measurements Methods and Estimates Revisited, in J. Charms (Ed.) *Handbook on Development and the Informal Economy*, Cheltenham, Edward Elgar, Chapter 3, 45-78.
- ADAIR P., BELLACHE Y. (2018) Labour mobility and the informal sector in Algeria: a cross-section analysis (2007-2012), *Review of Development Economics*, vol. 22, n° 4, 1765-1783.
- ADAIR P., SOUAG A. (2019) Okun's law, informal employment and labour market policies in Algeria (1997-2016), Alger, *Cahiers du CREAD*, vol. 33, n° 123, 129-159.
- ALBERTINI J., ISMAIL K., POIRIER A., TERRIAU A. (2020) Le travail informel dans les pays en développement : une revue de la littérature, *Revue Française d'Économie*, vol. XXXV, n° 1, 139-182.
- BELLACHE Y. BABOU O., NEZHIVENKO O., ADAIR P. (2021) Informal Employment in the Kabylia Region (Algeria): Labour Force Segmentation, Mobility and Earnings, *European Journal of Comparative Economics*, vol. 18, n° 2, 139-172.
- BENISSAD M. E. (1975) La formation de l'économie de l'Algérie et le dualisme. *Mondes en développement*, n° 10, 243-271.
- BERGUIGA I., ADAIR P. (2021) Funding Female Entrepreneurs in North Africa: Self-selection vs. Discrimination? MSMEs, the informal sector and the microfinance industry, *International Journal of Gender & Entrepreneurship*, vol. 13, n° 4, 394-419.

⁵ Nous sommes reconnaissants au rédacteur en chef et aux deux rapporteurs pour leurs commentaires qui ont permis d'améliorer ce texte. Nous demeurons seuls responsables d'éventuelles erreurs et omissions.

- BERNARD C. (1979) Chômage déguisé ou exploitation déguisée ? Le cas de l'Algérie avant l'indépendance, *Mondes en développement*, n° 26, 303-342.
- BIT (Bureau international du travail) (2015) *Recommandation 204 - Recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, adoptée par la Conférence à sa cent-quatrième session, Genève, BIT, 12 juin 2015.
- BIT (2013a) *Mesurer l'informalité : manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, Genève, BIT.
- BIT (2013b) *Résolution 1 concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de l'utilisation de la main d'œuvre*, 19^e CIST, Genève, BIT.
- BIT (2003) *Lignes directrices concernant une définition statistique de l'emploi informel*, adoptées par la 17^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Genève, BIT.
- BIT (1993) *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, adoptée par la 15^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Genève, BIT.
- BOIDIN B., CORDRIE B., FIGUIÈRE C. (2022) *Mondes en développement : analyse lexicale de 50 ans d'histoire*, *Mondes en développement*, n° 199-200.
- CASTELLS M., PORTES A. (1989) World Underneath: The Origins, Dynamics, and Effects of the Informal Economy, in Portes A., Castells M., Benton L. A. (Eds.) *The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 11-37.
- CAYOL H. (1996) Politiques d'ajustement structurel, dévaluation et finance informelle : opportunités d'un développement durable ? *Mondes en développement*, n° 96, 79-86.
- CHARMES J. (Ed.) (2020) *Handbook on Development and the Informal Economy*, Cheltenham, Edward Elgar.
- CHARMES J. (2019) *Dimensions of Resilience in Developing Countries: Informality, Solidarities and Carework*, Cham, Springer, Series: Demographic Transformation and Socio-Economic Development, 10.
- CHARMES J. (1990) Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel, in D. Turnham., B. Salomé et A. Schwarz (Eds.) *Nouvelles approches du secteur informel*, Paris, OCDE, 11-51.
- CHARMES J. (1978) Les blocages socio-culturels du développement en tant que manifestation des rapports de domination (Madagascar), *Mondes en développement*, n° 24, 877-908.
- CHARMES J., ADAIR P. (2014) L'inconstant caméléon, ou comment appréhender l'informel ?, *Mondes en développement*, n° 166, 7-16.
- CHARMES J., BEN CHEIKH N. (2016) *Protection sociale et économie informelle en Tunisie. Défis de la transition vers l'économie formelle*, Tunis, CRES, BAD.
- CHEN M. (2020) WIEGO research on informal employment. Key methods, variables and findings, in M. Chen, F. Carré (Eds) *The Informal Economy Revisited. Examining the Past, Envisioning the Future*, London, Routledge, Chapter 6, 67-75.
- CHEN M., CARRÉ F. (Eds.) (2020) *The Informal Economy Revisited. Examining the Past, Envisioning the Future*, London, Routledge.
- DE SOTO H. (2012) *L'économie informelle : comment y remédier ? Une opportunité pour la Tunisie*, UTICA, Tunis, Instituto Libertad y Democracia, Ceres Édition.
- DE SOTO H. (1986) *L'autre sentier. La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte. Traduction française 1994.

- DELL'ANNO R. (2022) Theories and definitions of the informal economy: A survey, *Journal of Economic Surveys*, vol. 36, n° 5, 1610-1643.
- ÉBOUÉ C. M. (1988) Épargne informelle et développement économique en Afrique, *Mondes en développement*, n° 62/63, 35-64.
- FEIGE E. L. (2016a) Reflections on the meaning and measurement of unobserved economies: What do we really know about the "Shadow Economy"?, *Journal of Tax Administration*, vol. 2, n° 1, 5-41.
- FEIGE E. L. (2016b) Professor Schneider's Shadow Economy (SSE): What Do We Really Know? A Rejoinder, *Journal of Tax Administration*, vol. 2, n° 2, 93-107.
- FIELDS G. S. (2006) Labour Market Dualism in the Lewis Model: Reply, *The Manchester School*, vol. 74, n° 3, 355-359.
- FIELDS G. S. (1975) Rural-urban migration, urban unemployment and underemployment, and job search activity in LDCs, *Journal of Development Economics*, n° 2, 165-187.
- HARRIS J. R., TODARO M. P. (1970) Migration, Unemployment and Development. A Two-Sector Analysis, *American Economic Review*, vol. 60, 126-142.
- HART K. (1973) Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana, *Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, 61-89.
- HCP (Haut Commissariat au plan) (2018) *Enquête Nationale sur le secteur informel 2013-14, Rapport de synthèse*, Rabat, HCP.
- ILO (International Labour Organisation) (2021a) Conceptual framework for statistics on informal economy. Department of Statistics, *Working Group for the Revision of the standards for statistics on informality*. Draft under construction for discussion at the third meeting of the Working Group (31-01-2021), Geneva, International Labour Office.
- ILO (2021b) Draft Resolution concerning Statistics in the Informal Economy. Department of Statistics, *Working Group for the Revision of the standards for statistics on informality*, Draft for discussion at the third meeting of the Working Group (31-01-2021), Geneva, International Labour Office.
- ILO (2018a) *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, Third edition, Geneva, International Labour Office.
- ILO (2018b) Revision of the 15th ICLS resolution concerning statistics of employment in the informal sector and the 17th ICLS guidelines regarding the statistical definition of informal employment. In *Proceedings of the 20th International Conference of Labour Statisticians*, 10-19 October 2018 Room Document 17. International Labour Organisation, Geneva.
- ILO (2018c) Data collection guidelines for ICSE-18, in *Proceedings of the 20th International Conference of Labour Statisticians*, 10-19 October 2018 Room Document 4, Geneva, International Labour Organisation.
- ILO (2013) *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, Second edition, Geneva, International Labour Office.
- ILO (2002) *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, First edition, International Labour Office, Geneva.
- ILO (1972) *Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*, Geneva, International Labour Office.
- JACQUIER C. (1988) Les pratiques coopératives informelles dans le Tiers Monde : un aperçu général, *Mondes en développement*, n° 61, 85-94.

- JESSEN J., KLUVE J. (2019) The Effectiveness of Interventions to Reduce Informality in Low- and Middle-Income Countries, *IZA Discus. Paper* 12487.
- LELART M. (2002) L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers, *Mondes en développement*, n° 119, 9-20.
- KERVYN DE LETTENHOVE M., LEMAÎTRE A. (2018) Micro-entreprises du secteur informel dans le Mono (Bénin) : vers un approfondissement à travers une approche d'économie populaire, *Mondes en développement*, n° 181, 11-25.
- LEWIS A. (1954) Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 22, n° 2, 139-191.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (2020) Les politiques de l'emploi dans les pays en développement, n° 190.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (2018) Économie populaire et développement réel dans les Suds : un état des lieux de savoirs, n° 181.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (2014) L'économie informelle dans les pays en développement : déterminants, genre et dynamiques de l'emploi, n° 166.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (2002) La microfinance et l'évolution des systèmes financiers, n° 119.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (2000) Trafic de drogues et criminalités économiques, n° 110.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (1998) De l'ancienne à la nouvelle corruption dans les pays en développement, n°102.
- MONDES EN DÉVELOPPEMENT (1996) Innovations financières et monétaires dans les pays en développement, n° 94.
- MUSETTE M. S., CHARMES J. (2006) *Informalisation des économies maghrébines*, vol. 1. Centre de recherches en économie appliquée pour le développement, Alger, CREAD.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2003) *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- OCDE (1990) *Nouvelles approches du secteur informel*, Paris, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- ONS (Office national des statistiques) (2019) *Enquête emploi auprès des ménages mai 2019, Données Statistiques*, n° 879, Alger, Office national des statistiques.
- ONS (2016) *Enquête emploi auprès des ménages 2014*, Collections Statistiques, n° 198, Alger, Office national des statistiques.
- PARROT L. (1998) Pluri-activité et stratégies des ménages : le cas de Muea au Cameroun, *Mondes en développement*, n° 104, 73-86.
- RANIS G. (2004) Arthur Lewis' Contribution to Development Thinking and Policy, *Yale University working paper*. www.yale.edu.
- SCHNEIDER F. (2016) Comment on Feige's paper "Reflections on the Meaning and Measurement of Unobserved Economies: What do we really know about the "Shadow Economy"?", *Journal of Tax Administration*, vol. 2, n° 2, 82-92.
- SOUAG A., ADAIR P., HAMMOUDA N. E. (2018) *Labour Market Policies and Informality in Algeria*, Final report FEM42-05, Marseille, FEMISE. <https://www.femise.org/en/publications-en/labour-market-policies-and-informality-in-algeria/>
- SUBRAHMANYAM G. (2016) Addressing informality in Egypt, *Working Paper North Africa Policy Series*, African Development Bank (AfDB), Tunis, Tunisia.

- UNITED NATIONS (1968) *A System of National Accounts*, New York, Statistical Office of the United Nations.
- ZALUAR A. (2000) Le trafic de drogues et le marché informel à Rio de Janeiro. *Mondes en développement*, n° 110, 53-66.

ANNEXE

Une synthèse des publications consacrées à l'informel dans *Mondes en développement*

Nous avons identifié les publications consacrées à l'informel dans la revue *Mondes en développement*. Pour ce faire, nous avons mobilisé une série de mots-clés et bénéficié de l'analyse lexicale réalisée par Boidin et *al.* (2022) publiée dans ce numéro. Les mots-clés pertinents appartiennent à une courte liste : corruption, dualisme (sectoriel), informalité, informel (emploi, marché, secteur), informelle (économie, finance), non-déclaré (travail), non-observée (économie), populaire (économie), trafic(s). Ces publications relèvent de six thématiques et recouvrent quatre périodes.

1. *Trois publications au cours des années 1970, dont deux font référence au dualisme de Lewis*, qui obtiendra le prix dit Nobel d'Économie en 1979, et portent chacune sur l'exemple de l'Algérie : Benissad (1975) s'attache au dualisme de l'agriculture pendant la période coloniale et Bernard (1979) offre une interprétation marxiste du chômage déguisé. Charmes (1978) propose une lecture structuraliste du dualisme de l'agriculture post-coloniale comme subordination au progrès technique illustrée par l'exemple de Madagascar.
2. *Au cours des années 1980, deux articles abordent respectivement l'épargne informelle en Afrique (Éboué, 1988) et les activités associatives d'entraide et de solidarité réalisées par des organisations non gouvernementales (ONG) qui relèvent de l'économie sociale (Jacquier, 1988).*
3. *Dans les années 1990, l'éventail des thématiques s'élargit.* Un numéro complet (*Mondes en développement*, 1996, n° 94) est dédié aux innovations financières et monétaires dans les pays en développement, tandis que Cayol (1996) traite la finance informelle sous l'angle de l'impact de l'ajustement structurel. La thématique de la finance, qui n'est pas proprement informelle, devient récurrente à partir des années 2000.
4. *Un numéro complet est consacré à la corruption (Mondes en développement, 1998, n° 102), qui relève de l'économie criminelle, une composante de l'économie non-observée, distincte de l'économie informelle.*

5. Parrot (1998) présente *une enquête sur les activités informelles (pluri-activité)* des ménages au Cameroun qui concerne l'emploi (informel).
6. *Dans les années 2000, un numéro complet* (*Mondes en développement*, 2000, n°110) s'attache au trafic de drogue et aux criminalités économiques, qui relèvent, là encore, de l'économie criminelle. Un article (Zaluar, 2000) présente une ethnographie du marché de la drogue des vendeurs de rue au Brésil.
7. *Un numéro complet traite de la microfinance* (*Mondes en développement*, 2002, n°119) qui se caractérise par la formalisation d'une partie de la finance informelle (Lelart, 2002).
8. *Un numéro complet* (*Mondes en développement*, 2014, n°166) traite de *l'économie informelle au sens du BIT* et couvre l'Algérie, l'Égypte, Haïti, Madagascar et le Vietnam.
9. *Un numéro entier* (*Mondes en développement*, 2018, n°181) mobilise une *approche pluridisciplinaire et holistique* qui met l'accent sur les stratégies des acteurs informels en situation de survie (micro-entreprises, tontines) illustrées par des exemples de l'Afrique subsaharienne, notamment au Bénin (Kervyn de Lettenhove et Lemaître, 2018).
10. Adair (2020) analyse *les politiques de formalisation des entreprises et des travailleurs informels*.